



COMMISSION DECHETS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 A 18H00

**ETAIENT CONVOQUES :**

Voir liste de présence ci-joint

**PRESENTS :**

Voir liste de présence ci-joint

**Assistaient également à cette réunion :**

- Jean MAURY – vice-président service DECHETS
- Nicolas ZOCCHETTO – Directeur service DECHETS
- Raymond MAS – Responsable DECHETTERIES
- Louis Baills – Responsable COLLECTE
- Samir Jnaoui – Ambassadeur du tri du SYDETOM66

**Ordre du jour :**

1. Présentation de la compétence
  - a. L'activité de collecte,
  - b. L'activité de Déchetterie,
  - c. L'activité de collecte d'encombrants,
  - d. Règlement de collecte/charte sécurité en déchetterie,
  - e. Collaboration avec le Sydetom
2. Budget 2020 : restes à réaliser et projets
3. Objectifs, enjeux à venir du service (collecte/déchetterie),
4. Questions Diverses

## Préambule

---

Monsieur Jean Maury s'est présenté en tant que Maire de la Commune de Ria-Sirach et Vice-président de la compétence Gestion et valorisations des déchets de la Communauté de Communes Conflent Canigo.

Il a remercié la présence en nombre des élus au sein de cette assemblée, tout en soulignant bien l'importance de cette compétence et de ces commissions par rapport à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

Il a ensuite présenté le personnel d'encadrement du service Déchets présent à cette commission, également M Jnaoui Samir – ambassadeur du tri au Sydetom.

Le vice-président a tenu à remercier tout particulièrement l'ensemble du personnel du service pour son implication et son dévouement pendant la crise sanitaire (notamment pendant la période du confinement) dans le maintien de ses activités malgré les risques encourus.

Jean Maury a rappelé les améliorations majeures apportées lors du dernier mandat, plus précisément par la réalisation de travaux d'amélioration d'accès et de sécurité au sein des déchetteries, par la réalisation de locaux du personnel conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, par la poursuite de projets d'implantation de colonnes enterrées et enfin par une continuité dans sa politique déchets.

Tout ceci est réalisable bien sûr grâce à une bonne gestion du budget du service qui est un budget annexe indépendant du budget principal lui permettant d'avoir une gestion autonome. Celui-ci est bien-sûr financé majoritairement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale (taxe appliquée aux gros producteurs du territoire).

Jean Maury propose de pérenniser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour ce nouveau mandat à 13% en rappelant que lors des années précédentes, il a fallu rééquilibrer les différents taux des communes pour arriver à cette harmonisation et à ce taux unique.

Un enjeu majeur énoncé par le Vice-président, celui de conserver un service de qualité, tout en étant à l'écoute pour accompagner et trouver des solutions sur les activités de la compétence à l'échelle du territoire.

## 1/2/3 - Contenu de la commission déchets – support Power.Point

---

### 4- Questions diverses :

---

**Il a été demandé si un partenariat pouvait être envisagé en collaboration entre les écoles du territoire de la communauté de communes conflent canigo et le Sydetom66 pouvant amener des animations auprès des jeunes générations afin d'apporter un vrai changement de comportement.**

L'Ambassadeur du tri a rappelé les engagements du Sydetom66 sur la formation et l'animation au sein des écoles primaires majoritairement à l'échelle Départementale – plus particulièrement en expliquant que des techniciens étaient formés et en place pour proposer ce type d'évènements.

N.Zocchetto a rappelé que la formation et les animations sur la prévention des déchets étaient rappelées dans le plan local de prévention déchets du territoire (PLPD). Il constitue un axe majeur sur lequel le service doit affiner sa pérennisation avec notamment une collaboration avec les responsables de la compétence puisqu'il s'agit d'une compétence intercommunale.

Jean Maury a proposé d'organiser une visite de l'incinérateur de Calce et de son centre de tri afin d'amener des réponses à nombre d'élus sur le devenir des déchets lors de la collecte.

Il souligne également que des axes principaux restent à améliorer comme le tri du déchet tout-venant en déchetterie où certains volumes pourrait être valorisés ce qui amènerait une économie directe sur le service. Pour ce faire, il conviendrait de proposer un service plus à l'écoute en déchetterie, afin de mieux accompagner les usagers sur un tri optimum de leur déchet. A long terme, ce comportement constituerait une réduction de ce flux de déchets qui est le plus onéreux sur l'activité déchetterie.

**Nous avons été sollicités pour connaître le coût de la collecte des emballages ménagers recyclables et quel était son impact sur notre budget ?**

N Zocchetto a expliqué les règles de tarification en mutualisation pratiquées par le Sydetom66 pour le transport et le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, du Verre.

Cette mutualisation qui a été proposée lors de la création du Syndicat permet d'harmoniser et de stabiliser à l'échelle départementale un prix abordable pour toutes les EPCI/intercommunalités.

A ce jour, le prix de la tonne incinérée est de 153€/t (TTC) en comprenant le transport et le traitement jusqu'à l'incinérateur pour les ordures ménagères, et la collecte et le traitement des Points d'apports volontaires des emballages recyclables et du Verre, jusqu'au centre de tri.

M Maury a rappelé que le Sydetom66 tentait de proposer des solutions techniques pour réduire le coût du transport et du traitement des déchets ménagers, pour cela il a investi dernièrement sur un système de « Réseau chaleur » qui lui permet de transformer les émissions de l'incinérateur en énergie pour des structures tels que l'hôpital de Perpignan ou bien la Société CEMOI.

**L' élu de la commune de Casteil nous a sollicité sur la fréquence des campagnes annuelles de lavage des bacs roulants et sur l'adaptation du service de collecte en période estivale.**

N.Zocchetto a rappelé l'organisation de cette activité, et sa complexité pour sa mise en œuvre.

Le service est doté d'un camion de lavage de bacs roulants. Celui-ci est habituellement organisé 3 à 4 fois par an avec du personnel qualifié (permis poids lourd sur du véhicule de collecte).

Mais avec la crise sanitaire et les aléas de personnel rencontrés entre la période du mois de mars jusqu'au mois d'octobre 2020, cette activité n'a pu se réaliser normalement.

Elle a été stoppée afin de garantir les missions de collecte des déchets d'ordures ménagères et de recyclables sur cette période.

A noter que pour réaliser une campagne de lavage de bacs roulants sur l'ensemble des 45 communes qui composent notre territoire, il faut presque 2 mois de travail avec un effectif de 3 agents disponibles/qualifiés (besoin de 2 agents en permis poids lourd et formés au matériel de lavage).

Une reprise progressive est envisagée pour l'activité de lavage de bacs roulants pour fin Octobre 2020 et courant décembre 2020. D'autres solutions sont étudiées et feront l'objet de présentation.

En ce qui concerne, l'augmentation de fréquences de collecte pour la saisonnalité, le service se tient à disposition pour étudier les aléas rencontrés en période estivale. Puis, de proposer des solutions techniques au sein de la commune pour répondre aux besoins de celle-ci (exemple : repenser/modifier/déplacer des points de collecte – proposer un changement de type de collecte de bacs collectifs roulants en colonnes enterrées...).

En parallèle, Le directeur du service a également expliqué l'activité de lavage des colonnes enterrées. Celle-ci est opérée à chaque collecte des colonnes ordures ménagères , et elle a été réalisé jusqu'au 07 aout 2020. Puis, en raison des aléas de personnel (recrudescence d'arrêts maladie/d'absence de certains agents du service), l'activité a dû être suspendue afin d'assurer toutes les collectes de notre compétence.

Nous rappelons que l'embauche de personnel saisonnier n'assure pas forcément le maintien de ces activités pendant la période estivale.

Une reprise progressive a été mise en place depuis le 24 septembre pour l'activité de lavage des colonnes enterrées dans le but de la pérenniser. D'autres solutions sont étudiées et feront l'objet de présentation pour perdurer cette activité au sein de nos communes équipées avec ce type de matériel de collecte.

Il nous été demandé quel serait le service de lavage apporté aux colonnes enterrées/semi enterrées d'emballages recyclables à l'avenir – Nous avons acté avec un prestataire extérieur pour une campagne de lavage des colonnes semi-enterrées/enterrées du 05 octobre au 15 octobre 2020.

Cette prestation permettra également de faire un point sur ce type de service et de contrat afin de renouveler ou de s'orienter vers d'autres solutions.

**Nous avons été questionnés sur la compétence du service de collecte des encombrants sauvages autour des points de collecte d'ordures ménagères.**

Il a été répondu qu'il n'était pas l'activité principale du service puisque que la compétence salubrité était détenue par les communes. Mais afin de garantir une aide et une solution aux communes, ces demandes sont traitées comme les interventions d'enlèvement d'encombrants pour les particuliers, et incluses dans le planning.

Nous rappelons que toute commune qui aimerait avoir une rapidité sur la collecte de dépôts sauvages devrait prendre ses propres dispositions pour les transporter sur les déchetteries de la communauté de communes.

Malheureusement, N. Zocchetto indique que le Pouvoir de Police et la Propreté Urbaine restent des compétences Communales et que le service Déchets communautaire peut accompagner mais en aucun cas se substituer à la Commune. Seul le Maire peut agir contre les actes d'incivilités.

Un rappel de fonctionnement du service Encombrants a été fait précisant notamment :

« Le service Encombrants est un service mis à disposition des particuliers sur la Prise de Rendez-vous uniquement afin de pouvoir donner une solution aux personnes à mobilité réduites/handicapés/sans moyen de transport – de plus, celui-ci est régi par des conditions de volume (1m<sup>3</sup>), de type de déchets (exemples de déchets interdits : Pneus/gravats/matériaux issu de travaux/ordures ménagères/...etc).

Numéro de la ligne ENCOMBRANTS – 04.68.05.62.64 du Mardi au vendredi de 09h à 12h

(Hormis jours fériés)

Après avoir été sollicité dans des conditions extrêmes de collecte, nous demandons à toutes les communes de ne plus accepter d'encombrants dans des zones de regroupement, ou des locaux clos sans contrôle d'un agent municipal - Trop d'incivilités ont été constatées aux dépens du Service. »

**Une réclamation a été émise portant sur la collecte et le traitement des pneumatiques, puisqu'il y a une multiplication des dépôts sauvages de pneus autour des zones de collecte qui peuvent dériver sur une pollution de l'environnement.**

Pour rappel, nous n'acceptons aucuns pneus au sein du service, donc ni au sein des déchetterie, ni au sein des collectes d'encombrants.

Nous avons consulté et sollicité le Sydetom66 pour la mise en place d'une collecte par un eco-organisme/prestataire à l'échelle départementale.

Puisque nous estimons qu'il serait très onéreux et cela engendrerait un volume trop important pour une gestion interne par notre service de déchetterie.

A ce jour, ce type de déchets est strictement interdit et refusé en centre d'enfouissement – tout venant de déchetterie – le prestataire (Veolia) de ce centre à Espira de l'Agly a des consignes très strictes dues au risque d'incendie.

Ce type de déchets est normalement collecté au sein des garages professionnels , lesquels font appel à une chaine de récupération : ECO ORGANISME – ALLIAPURE (référence nationale) et EUREC ( référence régionale) .

C'est l'éco participation lors de l'achat d'un pneu qui finance sa filière de récupération et de traitement .

Malheureusement, beaucoup de professionnels passent outre et se débarrassent de ce type de déchets à l'encontre des Communes ou des territoires ;

Certaines communes ont rencontré ce problème, c'est pour cela que nous vous transmettons les coordonnées des professionnels qui traitent ces déchets – merci de prendre contact avec eux afin d'établir un devis suivant la quantité que vous avez à évacuer.

**TRIADIS :**

**Benjamin HUG** | Responsable commercial

Sales Manager

**T** +33 (0)4 67 76 13 19 | **E** [b.hug@groupe-seche.com](mailto:b.hug@groupe-seche.com) | **M** +33 (0)6 14 28 27 15

**EUREC SUD :**

ZAC DE BEZIERS OUEST - 543 RUE DE LA VERRERIE

34500 BEZIERS

CONTACT : MME CHRISTINE BISIAUX

TÉL. 04 67 26 87 60 - FAX : 04 99 41 60 90 EMAIL :

[EXPLOITATIONSUD@GROUPEEUREC.COM](mailto:EXPLOITATIONSUD@GROUPEEUREC.COM)<mailto:EXPLOITATIONSUD@GROUPEEUREC.COM>

**On nous a demandé quel était le délai pour réparer ou intervenir sur la mise hors service d'une colonne enterrée/semi enterrée ?**

Dès lors que vous constatez une anomalie sur tout type de colonnes enterrées/semi-enterrées (pour tout type de déchets – Ordures ménagères/Emballages recyclables/verre) ou que nos équipes nous font remonter cette information, notre service se met à disposition pour évaluer, et essayer de trouver une alternative afin de ne pas suspendre la collecte.

Nous disposons toujours de colonnes aériennes qui permettent une solution provisoire qui garantit le point de collecte, si le délai de commande de pièces détachées venait à tarder.

**On nous a réitéré la même question, mais pour le matériel type bac roulant ?**

A ce jour, le service change systématiquement le bac roulant dès lors qu'il présente une anomalie de sécurité/de collecte ou de visuel.

Pour cela, n'hésitez pas à nous déclarer vos remplacements de bacs roulants au service encombrants au 04.68.05.62.64.

**Jean Maury a précisé qu'il ne fallait pas remettre en question l'ensemble du service à ce jour.**

**Des problèmes ont été soulignés, et le service en question doit tendre à proposer des solutions (comme certaines énoncées et en cours d'exercice) qui perdurent dans le temps et suivant les priorités du territoire.**

**Le service déchets et le Sydetom66 restent joignables et à votre écoute pour toute demande d'information et de formation (réunion publique) suivant les thèmes de réduction de déchets/ gestes de tri/compostage/ éco exemplarité...etc**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.